

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1929

Ouverture : 8 Avril 1929 — Clôture : 15 Juillet 1929

Les cours commencent le Lundi 8 Avril 1929



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1929

RIX : 1 FRANC.

Les cours commencent le lundi 8 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 9 mai (jour de l'Ascension), le lundi 20 mai (lundi de Pentecôte) et le mercredi 5 juin (Dies academicus).

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1928-1930, est composé de :

MM. Charles WERNER, Recteur ;
Henri FEHR, Vice-Recteur ;
Jean-Alfred VEYRASSAT, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Eugène PITTARD, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Maurice ROCH, Doyen de la Faculté de Médecine ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1929

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Eugène PITTARD, Doyen.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 8 à 10 heures; mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie analytique</i> (complément du cours ci-dessus).	2 h.
Lundi et vendredi, à 10 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	3 h.
Mercredi, à 16 h., et vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie supérieure.</i> — Chapitres choisis.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	20.
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.	
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des équations intégrales.	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.

M. Georges Tiercy, prof. ord.
Astronomie théorique et mécanique céleste. 3 h.
 Mercredi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 9 heures. 20.
Météorologie dynamique. 1 h.
 Mardi, à 10 heures. 20.

M. Emile Chaix, prof. ord.
Géographie physique. — Morphologie régionale. 2 h.
 Mardi, de 17 à 19 heures. Lab. Géographie physique¹.
Topographie expéditive (sur le terrain ou au Lab. de Géogr. phys.) 2 h.
 Jeudi, de 10 à 12 heures.

M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.
Physique expérimentale. 4 h.
 Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Aula.
Exercices pratiques (complément du cours).
 Une après-midi par semaine. 3 h.
 Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures. Lab. sous-sol.
Laboratoire intermédiaire. — Une journée.
Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.
Laboratoire de recherches. — Tous les jours.
 [S'adresser au professeur.]

M. Arthur Schidlof, prof. extr.
Physique mathématique B (*Optique électromagnétique*). 2 h.
 Mardi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures. 44.

M. Amé Pictet, prof. ord.
Chimie organique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 14 h.
 Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.
Travaux de préparations et de recherches (chimie organique, inorganique et pharmaceutique). Ec. de Chimie.
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.]
 Labor. Chimie organ., inorg. et pharmac.

M. Emile Cherbuliez, prof. extr.
Chimie pharmaceutique. 3 h.
 Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Emile Briner, prof. ord.
Chimie théorique (Chimie physique). 1^{re} partie. 2 h.
 Vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.².

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Amphithéâtre de Chimie spéciale.

Chimie théorique (Chimie physique). 2^{me} partie. —
 Electrochimie. Les bases physico-chimiques de
 la détermination de la concentration des ions
 hydrogène (PH). 1 h.
 Lundi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

Chimie technique. — Chapitres généraux de la tech-
 nologie chimique, bibliographie, combustibles,
 eau, etc. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

Excursions techniques avec conférences introductives.
 [Seront annoncées au cours du semestre.]

Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.

I. Préparations de chimie inorganique et orga-
 nique techniques et d'électrochimie.

II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.
 Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.

Laboratoire de chimie théorique.

I. Exercices pratiques de chimie physique (pro-
 gramme du doctorat).

II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.
 Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.

M. Louis Duparc, prof. ord.

Minéralogie. — Cristallographie optique. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P.A.¹.

Description des minéraux. 4 h.
 Lundi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

Pétrographie. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

Gîtes métallifères. 4 h.
 Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

Chimie technique analytique. 4 h.
 Mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

Toxicologie. 1 h.
 Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

Travaux pratiques de minéralogie. 2 h.
 Ec. de Chimie. Salle 10.

Travaux pour étudiants avancés (deux demi-journées
 par semaine).

[S'adresser à l'assistant.] Ec. de Chimie. Salle 10.

Laboratoire de chimie analytique. — Tous les jours.

¹ Petit amphithéâtre.

M. Paul Wenger, prof. extr.	
<i>Analyse des minerais et des produits métallurgiques.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
<i>Préparation mécanique des minerais, nouvelles méthodes par flottage (suite du cours d'hiver).</i>	4 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
M. Charles Valencien, chargé de cours.	
<i>Chimie des denrées alimentaires.</i>	2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures.	Bibl. Labor. cant. Service d'hyg. ⁴
M. Emile Guyénot, prof. ord.	
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
<i>Biologie générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	30.
<i>Exercices pratiques d'anatomie comparée (complément du cours).</i>	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	Inst. de Zool., salle 10.
<i>Laboratoire d'anatomie comparée et d'anatomie microscopique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Zool., salle 7.
<i>Laboratoire de zoologie expérimentale et de recherches.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Zoologie et Station de Zool. expérim ^{le 2} .
M. Emile André, prof. ord.	
<i>Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac).</i>	4 h.
Mardi, à 18 heures.	17.
<i>Protistologie (avec démonstrations au laboratoire).</i>	4 h.
Mercredi, à 18 heures.	17.
<i>Parasitologie.</i>	4 h.
Vendredi, à 18 heures.	17.
<i>Travaux pratiques [s'adresser au professeur].</i>	
	Lab. de prot., parasit. et zool. lac. ³
M. Robert Chodat, prof. ord.	
<i>Systématique et biologie des Archidiophytes.</i>	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Génétique végétale.</i>	4 h.
Lundi, à 9 heures.	Aula.
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	Institut de Botanique.

¹ Quai d'Arve.

² Chemin Sautter, 16.

³ Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

<i>Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.</i>	
Tous les jeudis.	
<i>Exercices pratiques de botanique (complément du cours).</i>	3 h.
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de biométrie et de génétique.</i>	
Tous les jours.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au Jardin botanique de la Linnæa, Bourgy-Saint-Pierre (Valais), dès le 15 juillet.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
M. Fernand Chodat, prof. extr.	
<i>Maladies des plantes.</i>	1 h.
Samedi, à 7 heures.	Inst. de Botan.
<i>Plantes des serres et des jardins.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Inst. de Botan.
M. Alfred Lendner, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie et pharmacie.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 h.	Lab. de Pharmacogn. ¹
<i>Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique.</i>	3 h.
Lundi, de 9 heures à midi.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i>	
[A organiser au cours du semestre.]	
<i>Consultation du Droguier par MM. les étudiants en pharmacie.</i>	
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
M. Léon-W. Collet, prof. ord.	
<i>Histoire de la Terre.</i>	2 h.
Mardi, de 7 à 9 heures.	30.
<i>Géologie de l'Amérique (chapitres choisis).</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	Labor. de Géol. ²
<i>Géologie de la Suisse.</i>	1 h.
Mercredi, à 7 heures.	30.
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.
Mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. de Géol.
<i>Exercices pratiques de paléontologie.</i>	3 h.
Une demi-journée par semaine.	Labor. de Géol.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'École-de-Médecine.

Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.
 [S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.
Laboratoire partiel.
 Cinq demi-journées Labor. de Géol.
Laboratoire complet.
 Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures,
 sauf le samedi. Labor. de Géologie.

M. Eugène Pittard, prof. ord.
Anthropologie générale. — Paléontologie humaine et
 anthropologie préhistorique. — Origine des
 populations européennes. 2 h.
 Lundi et mardi, à 18 heures. 30.
 Morphologie comparative: Le développement de
 l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la
 race, du milieu. — Principes d'eugénique: La
 lutte contre les hérédités déficientes. 4 h.
 Mercredi, à 18 heures. 30.
Conférence. 1 h.
 Mercredi, à 11 heures. 57.
Répétitoire du cours. 4 h.
 Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.
Travaux pratiques.
 Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.
Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord. [en congé].
 [Suppléant: M. Jean Piaget, prof. extr.]
Psychologie. — Psychologie de la pensée symbolique. 2 h.
 Jeudi, de 17 à 19 heures. 45
Conférence. — Questions de psychologie générale. 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie².
Exercices pratiques. — Phénomènes intellectuels, tests
 mentaux, etc. 3 h.
 Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.
Travaux spéciaux. 1 h.
 Tous les jours. Lab. de Psychologie.

M. Jean Piaget, prof. extr.
Histoire de la pensée scientifique. — Les premiers
 stades de la causalité. 1 h.
 Vendredi, à 15 heures. 49.
Conférence. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
² Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Rue des Maraichers, 44.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles-G. Boissonnas, Dr ès sc.
Photochimie. Applications à la chimie et à la biologie. 4 h.
 Vendredi, à 18 heures. Ec. de Chimie P.A.

M. André Chaix, Dr ès sc.
Topographie expéditive (sur le terrain ou au Labor. de Géogr. phys.³). 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi.

M. Marcel Gysin, Dr ès sc.
Les gîtes minéraux. 4 h.
 Vendredi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.
Les schistes cristallins. 1 h.
 Samedi, à 8 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

M. Hugo Heinis, Dr phil.
L'orientation professionnelle. — Questions pratiques. 4 h.
 Lundi, à 16 heures. 46.

M. B. P. Georges Hochreutiner, Dr ès sc.
Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. 44.
Lectures et analyses de biologie générale. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. 44.

M. Adrien Jayet, Dr ès sciences.
Stratigraphie et paléontologie du crétacé moyen. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

M. Fernand Lévy, Dr ès sc.
Théorie des groupes. 4 h.
 Vendredi, à 18 heures. 44.
Mathématiques financières. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. 44.

M. Jean-Philippe Lugrin, ing. ch., Dr ès sc.
L'organisation rationnelle des entreprises chimiques. 4 h.
 Jeudi, à 18 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Basile Luyet, Dr ès sc.
La constitution de la matière. — Structure des cristaux
 (suite). 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

M. André Naville, Dr ès sc.
Chapitres de cytologie. 4 h.
 Vendredi, à 15 heures. 30.

M. Edouard Paréjas, D ^r ès sc.		
Chapitres choisis de pétrographie des roches sédimentaires.	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. Auguste Pazziani, D ^r ès sc.		
Rayons X et structure des cristaux.	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. Arnold Pictet, D ^r ès sc.		
La faune des insectes au Parc national suisse.	1 h.	17.
Mercredi, à 17 heures.		
M. Louis Reverdin, D ^r ès sc.		
La Suisse préhistorique. — Néolithique et âge de bronze (Archéologie et anthropologie).	1 h.	17.
Vendredi, à 17 heures.		
M ^{lle} Eugénie Rogovine, D ^r ès sciences.		
Urologie.	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. Eugène Wassmer, D ^r ès sc.		
Les substances radio-actives et leurs applications (curie- thérapie, etc.).	1 h.	44.
Mercredi, à 14 heures.		
M ^{lle} Ida Welt, D ^r ès sc.		
Chapitres choisis de biochimie.	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
Histoire de la chimie.	1 h.	17.
Jeudi, à 11 heures.		
M. Henri Yersin, D ^r ès sc.		
Répertoire de chimie organique; produits intermédiaires, matières colorantes.	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. P. A.
M. Justin Zender, D ^r ès sc.		
L'opium et les autres stupéfiants d'origine végétale.	1 h.	44.
Lundi, à 16 heures.		

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Direc-
teur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du
Directeur, M. Pierre Revilliod, D^r ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de
botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet,
D^r ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté
des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une
des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justi-
fient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de
la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre
soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit
ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des
Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces labo-
ratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de li-
cenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimi-
ques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques
et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès
sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psycholo-
giques, en pharmacie; elle prépare aux examens du Diplôme d'in-
génieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'ap-
titude à l'enseignement des sciences dans les établissements secon-
daires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique
théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règle-
ment de l'Université et les programmes détaillés des examens de
grades et de diplômes des indications générales leur permettant de
faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-
fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs
en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient
besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et
de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Scien-
ces; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, con-
sultez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la
licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat
sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du
Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas
particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

E. C. = Ecole de Chimie.
P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.
I. H. = Institut d'Hygiène.

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Lab. de Géologie. L.M. = Lab. de Minéralog.
L.G.P. = Laboratoire de Géographie Physique.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Collet 30	Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A.	Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A.		Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A.	F. Chodat I.B.
8 à 9	Fehr 20 R. Chodat Aula Collet 30 Lendner L. Ph.	Wavre 20 Lendner L.Ph.	Wavre 20 Guye Aula Lendner L.Ph.	Wenger E.C.P.A.	Wavre 20 Guye Aula Wenger E.C.P.A. Duparc E.C. 10 Lendner L.Ph.	Guye Aula Gysin E.C. 10
9 à 10	Fehr 20 R. Chodat Aula Lendner L.Ph.	Guye Aula	Fehr 20 R. Chodat Aula		Tiercy 20 R. Chodat Aula	Tiercy 20 R. Chodat Aula
10 à 11	Fehr 20 Guyénot 30	Tiercy 20 Guyénot 30	Tiercy 20 Guyénot 30	A. Chaix L.G.P.	Fehr 20 Guyénot 30 R. Chodat I.B.	Schidlof 44 Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Schidlof 44 Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Pittard 57	Mirimanoff 20 Pittard L. Anthr. A. Chaix L.G.P. Welt 17	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S. R. Chodat I.B.	Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H.	Collet L.Géol. Wavre 20	Collet L.Géol. Wassmer 44		Piaget L.P.	
15 à 16	Valencien I.H.	Collet L. Géol. Wavre 20			Piaget 49	
16 à 17	Mirimanoff 20 Heinis 46 Zender 44	Mirimanoff 20 Collet L. Géol.	Fehr 20			
17 à 18	Wavre 20 Duparc E.C. 10	E. Chaix L.G.P. Duparc E.C. 10 F. Chodat I.B.	Fehr 20 Arnold Pictet 17	Piaget 45	Fehr 20 Guyénot 30 Gysin E.C. 10 Lévy 44 Naville 30 Reverdin 17	Hochreutiner 44
18 à 19	Wavre 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30	E. Chaix L.G.P. Duparc E.C. 10 André 17 Pittard 30	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Duparc E.C. 10 André 17 Pittard 46 Hochreutiner 44	Piaget 45 Lugrin E.C.P.A.	Fehr 20 André 17 Boissonnas E.C.P.A. Lévy 44 Yersin E.C.P.A.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Isocrate : Philippe.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	47.
Platon : Gorgias.	3 h.
Mardi, à 10 et à 11 h. ; mercredi, à 15 heures.	47.
<i>Exercices de thème grec.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
[S'adresser au professeur.]	B. P. ¹
M. André Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Sénèque : Lettres à Lucilius.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
Perse : Satires.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La poésie bucolique latine.	
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B. P. ¹
M. Albert Thibaudet , chargé de cours.	
<i>Littérature française.</i> — Racine.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula.
<i>Conférence.</i> — Exercices de séminaire.	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Littérature espagnole.</i> — Le théâtre.	1 h.
Vendredi, à 11 heures	45.
<i>Conférences :</i>	
Explication de <i>Les plus anciens monuments de la langue française</i> , publiés par Ed. Koschwitz (Leipzig, Reissland).	2 h.
Jeudi, à 10 et à 11 heures.	B. P.
Explication de l' <i>Antologia Carducciana</i> de G. Mazzoni et G. Picciola (Bologna, Zanichelli).	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	B. P.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Explication de <i>Generaciones y Semblanzas</i> de Fernan Pérez de Guzman (<i>Clásicos Castellanos</i> , n°61).	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVIII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — La phrase au XVIII ^e siècle : logique, pittoresque, sentimentale, musicale (suite).	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i> — L'époque du réalisme poétique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
Le Faust de Goethe.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférences</i> (Deutsches Seminar).	
Gottfried Keller.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B. P. ¹
Lecture d'un auteur du moyen âge : Walther von der Vogelweide.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B. P.
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Histoire générale de la littérature anglaise au XVIII ^e siècle, ses rapports avec les littératures française et allemande de la même époque.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	
Tennyson : <i>In memoriam</i> .	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
Shakespeare : Merchant of Venice.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Le langage et la vie sociale.</i>	2 h.
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	45.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Questions choisies de stylistique.</i> — Applications au français et à l'allemand. Lectures commentées. Traductions.	2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Lundi, à 18 heures, et samedi, à 10 heures.	47.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Philosophie.</i> — Le problème de la liberté.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Philosophie de la religion : dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Cours.</i> — Les idées morales dans l'antiquité : Epicuriens et Stoïciens.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Moralistes anciens : Epictète, Marc-Aurèle.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	47.
M. Frank Grandjean , prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance.</i> — Un problème actuel : l'intuition, sens de la vie. Exposé d'une logique et d'une métaphysique de l'intuition.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	49.
M. Albert Malche , prof. ord. [en congé]. [Suppléant : M. Jules Dubois , D ^r en philosophie].	
<i>Histoire de l'éducation.</i> — Les Romains.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	46.
<i>Pédagogie théorique.</i> — L'éducation par l'école.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — L'éducation scolaire. Travaux et discussion.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	47.
M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Les grands problèmes actuels de l'éducation en divers pays.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Pédagogie expérimentale.	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	I. R ¹ .

¹ Institut J. J. Rousseau, rue des Maratchers, 44.

	Salle
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome au second et au troisième siècle de l'empire.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	B. P ¹ .
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe à l'époque de la Restauration et de la révolution de 1830.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	B. P.
M. Paul-E. Martin , prof. ord.	
<i>Histoire et institutions du moyen âge.</i> — Les Etats chrétiens d'Orient après la première croisade.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne.</i> — La Réforme en France. Renaissance et humanisme chrétien.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférences.</i>	
Histoire et institutions du moyen âge : Exercices pratiques de critique historique.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	B. P.
Histoire moderne, institutions, histoire diplomatique : Etudes sur l'historiographie du 17 ^{me} siècle ; travaux d'élèves.	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	Arch. d'Etat (Salle Harvey).
Paléographie ; exercices pratiques pour commentants et pour élèves avancés.	2 h.
Mercredi, à 10 et à 11 heures.	Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Le XIX ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey).

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. William E. Rappard , prof. ord. [en congé partiel]. <i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.	30.
Mercredi, à 17 heures. [Suppléant partiel : M. Antony Babel , chargé de cours.]		
<i>Histoire économique.</i> — De la Renaissance au XVIII ^e siècle.	3 h.	46.
Mardi, à 11 et à 16 h.; vendredi, à 15 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	
1 ^o Travaux sur les périodes traitées dans le cours.		
2 ^o Les Utopistes (XVI ^e -XVII ^e siècle).		58.
Mardi, à 10 heures.		
M. Waldemar Deonna , prof. ord. <i>Archéologie classique.</i> — L'art grec au IV ^e siècle et à l'époque hellénistique (avec projections).	2 h.	46.
Lundi et vendredi, à 17 heures.		
M. Eugène Pittard , prof. ord. <i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primiti- ves. Origine des populations européennes.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 18 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	57.
Mercredi, à 11 heures.		
<i>Répertoire pratique.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie ¹ .		
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		
M. Serge Karcevski , chargé de cours. <i>Aperçu d'histoire de la littérature tchèque.</i>	1 h.	17.
Vendredi, à 15 heures.		
<i>Conférence.</i> — La poétique de Dostoïevski.	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
<i>Cours de langue tchèque</i> (pour les débutants).	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
<i>Cours de langue russe</i> (groupe élémentaire).	2 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
<i>Cours de langue russe</i> (groupe supérieur).	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. Edmond Privat , chargé de cours. <i>Langue internationale Esperanto.</i> — Etude des moyens d'expression.	1 h.	45.
Samedi, à 15 heures.		

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 44.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur ALEXIS FRANÇOIS, administrateur.

Salle

M. François Ruchon , Dr ès lettres. <i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 18 heures.		
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres. <i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.	57.
Mercredi, à 18 heures.		
M. Alexis François , prof. ord. <i>Questions de syntaxe française, depuis le XVI^e siècle.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 15 heures.		
M. François Bouchardy , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.</i> — L'ancien ré- gime : Questions choisies.	1 h.	57.
Samedi, à 15 heures.		
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des métho- des actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.	57.
Vendredi, à 17 heures.		
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de voca- bulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.	
Lundi, à 16 et à 17 heures. Ec. B ^d James-Fazy.		
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres. <i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 16 heures.		
M. Albert Sechehaye , Dr phil. <i>Stylistique.</i>	1 h.	57.
Mercredi, à 17 heures.		
<i>Versification.</i>	2 h.	57.
Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 16 heures.		
M. Georges Thudichum , privat-docent. <i>Phonétique théorique et pratique.</i> Les sons du français : exercices de prononciation. Les inflexions, les liaisons, l'e muet, etc. —		

Exercices de diction, de lecture expressive et de déclamation. Auditions commentées de disques de gramophone.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.		57.
M. Louis-John Courtois , Dr ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		28.
M. Albert Roussy.		
<i>Exercices de stylistique.</i>		
Traduction commentée de textes russes.	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		58.
Traduction commentée de textes polonais.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		58.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A. cours moyen ; B. cours supérieur.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver, et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.
(Demander le programme détaillé.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , Dr phil.		
<i>La philosophie de Boutroux et de Bergson.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		45.
M. Louis-John Courtois , Dr ès lettres.		
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme.</i> — II. De Rousseau à Hugo.	2 h.	
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.		47.
M. Georges Cuendet , Dr ès lettres.		
<i>Grammaire comparée du germanique.</i> — Explication de textes gotiques.	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		45.
M. Louis Gielly.		
<i>Histoire de l'art : la peinture française (XIX^e siècle).</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		46.
M. Otto Hassler , Dr phil.		
<i>Cours pratique d'allemand.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		47.

<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		B.P. ¹
<i>Traduction de textes français,</i> préparation à la licence.	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		47.
M. Georges-Siegmund Keller , Dr phil. et Mag. art. (Edimbourg).		
<i>Introduction à l'étude du vieux-slave.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)		
<i>Serbo-croate,</i> grammaire et textes.	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)		
<i>Langue lithuanienne.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M^{lle} Pauline Long , Dr ès lettres.		
<i>Grétry et ses contemporains.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		47.
M. François-Frédéric Roget.		
<i>Langue et littérature anglaises.</i>		
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 16 heures.		47.
Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.	2 h.	
Vendredi, à 15 et à 16 heures.		47.
M. Guglielmo Salvadori.		
<i>Les origines de l'Italie contemporaine.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. Georges Thudichum.		
<i>Prononciation et diction françaises.</i>	2 h.	
I. Phonétique descriptive et pratique. Exercices de prononciation et de lecture expressive.		
II. Diction, interprétation de morceaux en prose et en vers.		
Mercredi et vendredi, à 15 heures.		57.
M. Antoine Velleman , Dr phil.		
<i>Cours pratique de langue anglaise</i>		
<i>Division inférieure :</i> Interprétation de <i>Dickens a Tale of Two Cities</i> (édition abrégée Velhagen & Klasing).	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		57.
<i>Division supérieure :</i> <i>The Statute of the Permanent Court of International Justice</i> (avec discussions en anglais).	1 h.	
Lundi, à 15 heures.		46.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<i>Langue et littérature rhéto-romanes</i> : La Predgia da giunfr' Annetta, da Giovannes Mathis. Edition Lansel, Fondation Schiller, 1924.	1 h.	47.
Vendredi, à 17 heures.		
M. Nicolas Zaytzeff. <i>Cours pratique de langue russe.</i>	1 h.	17.
Lundi, à 18 heures.		

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres*

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1929 auront lieu du 5 juillet au 15 octobre. Le programme comprendra :

1^o *Cours de langue et littérature françaises* : Littérature classique; littérature du XIX^e siècle; lecture analytique; stylistique; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique; prononciation; diction; vocabulaire; conversation; grammaire; dictées; traduction; rédaction; auditions phonographiques et gramophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2^o *Cours élémentaire de français moderne.*

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut des Sciences de l'Éducation

(Institut J. J. Rousseau)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue des Maraîchers, 44.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. J. F. = Ecole primaire du Bd James-Fazy.
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

A. E. = Archives d'Etat.
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47	Oltramare	45	V. Martin	47	Thibaudet	47	François	B.P.		
9 à 10	V. Martin	47	Oltramare	45	Oltramare	45	Thibaudet	47	François Bohnenblust	47 B.P.	Oltramare	45
10 à 11	Seitz	45	V. Martin Muret Seitz Babel	47 B.P. 45 58	Seitz P. E. Martin	45 A. E.	Muret Seitz	B.P. 45	Bohnenblust Borgeaud	B.P. 49	Bally Borgeaud	47 49
11 à 12	Muret Seitz Bohnenblust Bovet	47 B.P. 45 30	V. Martin Muret Bohnenblust Bovet Babel	47 B.P. 45 30 46	Choisy Seitz P. E. Martin Pittard	45 B.P. A.E. 57	Muret Werner Pittard Sechehaye (S.F.)	B.P. 45 L.Anthr. 57	Muret Bohnenblust Choisy	46 B.P. 47	Bally Hassler	45 47

A. E. = Archives d'Etat.

I. R. = Institut Rousseau.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. J. F. = Ecole boul. James-Fazy.

S. C. S. E. S. = Salle de Conférence de la Fac. Sc. Ec. Soc.

A. C. R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.

S. F. = Séminaire de français moderne.

L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Reverdin	47			P. E. Martin Cuendet	B.P. 45					Werner	47
15 à 16	François (S. F.)	57	V. Martin Reverdin	47 46					François Karcevski	45 47	Werner Privat	47 45
	Courtois Velleman	17 46	P. E. Martin	45	P. E. Martin	45			Babel Roget Thudichum	46 47 57	Bouchardy (S.F.)	57
16 à 17	Werner	45	Bally Babel	45 46	Werner Bovet	45 I.R.	Borgeaud 50 et A.E.		Werner	45		
	Zbinden (S.F.) Roget	E.J.F. 47	de Ziegler (S.F.) Hassler	57 B.P.	Thudichum (S.F.) Roget	57 47			Thudichum (S.F.) Roget	57 47	Sechehaye (S.F.)	57
17 à 18	Bally Grandjean Deonna	45 49 47	Bally	45	Oltramare Rappard Bovet Dubois	B.P. 30 I.R. 45	Borgeaud 50 et A.E.		Choisy Grandjean Deonna	45 49 46		
	Zbinden (S.F.) Hassler Velleman	E.J.F. 17 57	Roussy (S.F.) Courtois	58 17	Sechehaye (S.F.)	57			Zbinden (S.F.) Velleman	57 47		
18 à 19	Bohnenblust Bally Dubois Pittard	45 47 46 30	François P. E. Martin	47 A.E.	Oltramare Dubois	B.P. 47	Thibaudet Aula		Thibaudet Long	Aula 47		
	Ruchon (S.F.) Zaytzeff	57 17	Pittard Benrubi Courtois (S.F.) Roussy (S.F.)	30 45 28 58	de Ziegler (S.F.)	57		Gielly	46			

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie.</i> — Suite de la Physiologie des mœurs ; morale et éducation.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale.</i> — Organisation rationnelle de la Prévoyance sociale.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Préparation aux examens de licence : discussion des questions de cours. — <i>Systèmes politiques et journalisme.</i>	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<i>Direction des recherches pour examens de doctorat et thèses.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Biblioth. de la Faculté.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique générale.</i> — La circulation et la consommation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Problèmes de politique commerciale (cours et conférence).	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — La régie directe des services économiques d'utilité publics (cours et conférence).	2 h.
Mercredi, à 18 heures, et vendredi, à 8 heures.	46.
M. William-E. Rappard , prof. ord. [en congé partiel].	
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.

	Salle
[Suppléant partiel : M. Antony Babel , chargé de cours.]	
<i>Histoire économique.</i> — De la Renaissance au XVIII ^e siècle.	3 h.
Mardi, à 11 et à 16 h.; vendredi, 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
1 ^o Travaux sur les périodes traitées dans le cours.	
2 ^o Les Utopistes (XVI ^e -XVII ^e siècle).	
Mardi, à 10 heures.	58.
M. Charles Burky , prof. extr.	
<i>Géographie humaine.</i> — Cours général : Les bases géographiques des problèmes contemporains en Europe centrale et méditerranéenne.	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Discussion de cas particuliers relatifs au cours; travaux.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	57.
M. Liebmann Hersch , prof. ord.	
<i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée (mariages et divorces; natalité; mortalité et survie; accroissement naturel de la population).	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyses de documents statistiques; travaux des élèves et discussions.	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	46.
<i>Statistique spéciale.</i> — Les variations périodiques et leur mensuration.	2 h.
Mercredi, à 16 et à 17 heures.	Sémin. de statistique ¹ .
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Sémin. de statistique.
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.)	
M. X.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i> — III ^{me} et IV ^{me} parties : L'organisation commerciale des entreprises.	4 h.
Mercredi, à 10 et à 11 h.; jeudi, à 9 et à 10 h.	46.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.	47.

¹ Promenade du Pin, 5.

	Salle
M. Edouard Folliet , prof. ord.	
<i>Comptabilité.</i> — Constitution, fusion, absorption, liquidation. Répartition des pertes et des bénéfices, etc., dans les sociétés en nom collectif, en commandite, sociétés par actions, etc.	3 h.
Mardi, à 8 et à 9 h., et mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Expertises et arbitrages.</i> — Rôle de l'expert, nomination, droits et obligations. Rapport d'expertise. Rôle de l'arbitre, nomination, droits et obligations; procédure, sentence arbitrale.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue comptable et juridique.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	46.
M. Edmond Pittard , chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Poursuite pour dettes et faillite.	2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.	46.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 8 à 10 heures; mercredi, à 9 heures.	20.
M. Dmitry Mirimanoff , prof. extr.	
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	20.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative: Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. — Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	30.
M. Edouard Claparède , prof. ord.	
[Suppléant : M. Jean Piaget , prof. extr.]	
<i>Psychologie.</i> — Psychologie de la pensée symbolique.	2 h.
Jeudi, de 17 à 19 heures.	45.

	Salle
M. Charles Bally , prof. ord. <i>Le langage et la vie sociale.</i> Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	2 h. 45.
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne. Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
M. Henri Reverdin , prof. ord. <i>Cours.</i> — Les idées morales dans l'antiquité : Epicuriens et Stoiciens. Mardi, à 15 heures.	1 h. 46.
M. Frank Grandjean , prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — Un problème actuel : l'intuition, sens de la vie. Exposé d'une logique et d'une métaphysique de l'intuition. Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 49.
M. Albert Malche , prof. ord. [en congé]. [Suppléant : M. Jules Dubois , D ^r en philosophie.] <i>Histoire de l'éducation.</i> — Les Romains. Lundi, à 18 heures.	1 h. 46.
<i>Pédagogie théorique.</i> — L'éducation par l'école. Mercredi, à 17 heures.	1 h. 45.
M. Pierre Bovet , prof. ord. <i>Les grands problèmes actuels de l'éducation en divers pays.</i> Lundi et mardi, à 11 heures.	2 h. 30.
M. Charles Seitz , prof. ord. <i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome au second et au troisième siècle de l'empire. Mercredi et jeudi, à 10 heures.	2 h. 45.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe à l'époque de la Restauration et de la révolution de 1830. Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 45.
M. Paul-E. Martin , prof. ord. <i>Histoire et institutions du moyen âge.</i> — Les Etats chrétiens d'Orient après la première croisade. Mardi, à 15 heures.	1 h. 45.
<i>Histoire moderne.</i> — La Réforme en France. Renaissance et humanisme chrétien. Mercredi, à 15 heures.	1 h. 45.

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Histoire nationale.</i> — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Le XIX ^e siècle. Vendredi et samedi, à 10 heures.	2 h. 49.
M. Waldemar Deonna , prof. ord. <i>Archéologie classique.</i> — L'art grec au IV ^e siècle et à l'époque hellénistique (avec projections). Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 46.
M. Eugène Borel , prof. ord. [Suppléant partiel : M. Pierre Arminjon , professeur honoraire à la Faculté royale du Caire.] <i>Droit international privé.</i> Mardi et mercredi, à 9 h., et jeudi, à 14 heures.	3 h. 48.
<i>Droit international public.</i> — II ^{me} partie : Société des Nations. Cour Permanente de Justice Internationale. Organisation internationale du travail. Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. Aula.
M. Georges Werner , prof. ord. <i>Droit public général.</i> Jeudi, à 10 et à 11 h., vendredi et samedi, à 11 h.	4 h. 49.
<i>Droit administratif suisse.</i> Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 49.
M. Hugo de Claparède , prof. ord. <i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i> — II ^{me} partie : Droit privé. Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	4 h. 49.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr. <i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale : Questions choisies de droit civil. Mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.	3 h. 48.
M. Eugène Choisy , prof. ord. <i>Histoire générale du christianisme.</i> Mardi et samedi, à 10 heures.	2 h. 29.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Joseph Bonnet , D ^r sc. comm. <i>Opérations et organisation comptable et administrative d'une grande banque.</i> Samedi, à 14 heures.	1 h. 17.
--	-------------

M. Eugène Dérobert. <i>Les tendances récentes de la politique douanière</i> (Europe, Empire britannique, Etats-Unis d'Amérique). (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Antoine Pagès. <i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne. Mardi, à 18 heures.	1 h.	45.
M^{lle} Louise Sommer, D^r phil. <i>Le développement du féminisme.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h.	47.
M. Claudius-Pierre Terrier, D^r ès sc. écon. <i>Exercices de comptabilité</i> (cours élémentaire pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de commerce). (Jours et heures à fixer.)	2 h.	
<i>Cours pratique d'arithmétique commerciale</i> (cours pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de commerce). (Jours et heures à fixer.)	2 h.	
M. Antoine Velleman, D^r phil. <i>Cours pratique de langue anglaise.</i> The statute of the Permanent Court of International Justice (avec discussions en anglais). Lundi, à 15 heures.	1 h.	46.

Les **exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité**, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des *conférences* sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des *visites* d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante

documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 33).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique).

¹ Voir la *Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève*.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la *Notice*.

A.E. = Archives d'Etat.
 B.P. = Bibliothèque publique et universitaire.
 I.H. = Institut d'Hygiène.

I.M.L. = Institut de Médecine légale.
 S.St. = Séminaire de statistique, promenade du Pin, 5.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Fehr de Claparède	46 20 49	Folliet de Claparède	46 49	Folliet de Claparède	46 49	Rappard	46	Milhaud de Claparède	46 49	Rappard	46
9 à 10	Folliet Fehr	46 20	Folliet Borel	46 48	Folliet Fehr Borel	46 20 48	X.	46			Edm. Pittard	46
10 à 11	Duprat Seitz Borel G. Werner	46 45 Aula 49	Babel Seitz Borel G. Werner Choisy	58 45 Aula 49 28	X. Seitz Kaden	46 45 48	X. Seitz G. Werner Kaden	46 45 49 48	Borgeaud	49	Borgeaud Edm. Pittard Borel Choisy	49 46 48 28
11 à 12	Duprat Bovet	46 30	Babel Bovet	46 30	X.	46	Hersch Mirimanoff G. Werner	46 20 49	Duprat Hersch	B. Fac. 46	Bally	45

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15					X,	47	Arminjon	48			Bonnet	17
15 à 16	Vellemann	46	Reverdin Martin	46 45	X, Martin	47 45			Babel	46	Milhaud	30
16 à 17	Duprat Ch. Werner	30 45	Bally Babel	45 46	Hersch Ch. Werner Bovet	S. Stat. 45 I.R.			Duprat Ch. Werner	48 45	Milhaud	48
17 à 18	Duprat Grandjean Deonna	30 49 46	Burky Sommer	46 47	Burky Hersch Rappard Bovet Dubois	46 S. Stat. 30 I.R. 45	Hersch Piaget	46 45	Duprat Grandjean Deonna	48 49 46	Milhaud	48
18 à 19	Milhaud Eug. Pittard Dubois	48 30 46	Burky Eug. Pittard	57 30	Milhaud Eug. Pittard Pagès	46 30 45	Milhaud Piaget	30 45	Hersch Milhaud	S. Stat. 30		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi à 10 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Droit privé romain</i> . — Partie générale des obligations. — Droit des personnes et de la famille.	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain</i> .	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	48.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre III : Droits réels.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 11 h.; vendredi, à 10 heures.	17.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre V : Droit des successions.	3 h.
Vendredi, à 11 h.; samedi, à 10 et à 11 heures.	17.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
[Suppléant partiel : M. Pierre Arminjon , professeur honoraire à la Faculté royale du Caire.]	
<i>Droit international privé</i> .	3 h.
Mardi et mercredi, à 9 h., et jeudi, à 14 heures.	48.
<i>Droit international public</i> . — II ^{me} partie : Société des Nations. Cour Permanente de Justice Internationale. Organisation internationale du travail.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	Aula.
<i>Conférence de droit international</i> . — Interprétation de traités et étude détaillée des moyens de règlement pacifique des conflits internationaux.	2 h.
Lundi, à 14 heures, et mercredi, à 10 heures.	50.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Procédure pénale</i> (y compris l'organisation judiciaire).	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h.; vendredi, à 8 et 9 h.; samedi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Samedi, à 11 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	4 h.
Jeudi, à 10 et à 11 h., vendredi et samedi, à 11 h.	49.
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	49.
M. Hugo de Claparède , prof. ord.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i>	
— II ^{me} partie : Droit privé.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Sources du moyen âge.	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	49.
* <i>Introduction à la science du droit.</i>	4 h.
Mercredi et vendredi, à 10 h.; samedi, à 8 et 9 h.	44.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre II : Obligations.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 h.	17.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i>	
Droits réels.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
Conférence (discussions de cas pratiques).	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
Séminaire (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Vendredi, à 14 à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale : Questions choisies de droit civil	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.	48.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre I : Partie générale.	4 h.
Mercredi et jeudi, à 15 et à 16 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre IV : Droit de la famille.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	17.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	49.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique générale.</i> — La circulation et la consommation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. François Naville , prof. extr.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de médecine légale ¹ .
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].	
M. Edmond Pittard , chargé de cours.	
<i>Assurances privées.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Propriété industrielle</i> : Brevets d'invention.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	48.
M. Paul Carry , chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Droit de change (y compris l'ordonnance allemande sur le change).	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques; travaux écrits et plaidoiries.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	48.
M. Rodolphe Weber , prof. hon.	
<i>Psychiatrie légale.</i>	
[A lieu au semestre d'hiver.]	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Louis Baudouin , Dr en droit.	
<i>Introduction au droit civil français.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	50.
<i>Droit commercial français.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	50.

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques. <i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i> Lundi et vendredi, à 14 heures.	2 h. 17.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc. <i>Théorie générale du droit.</i> La théorie du droit en Allemagne et en France. Lundi, à 14 heures.	1 h. 49.
Deux théoriciens suisses: Ernest Roguin et Paul Moriaud. Mardi, à 18 heures.	1 h. 49.
Les codes civils français, allemand et suisse. Jeudi, à 17 heures.	1 h. 48.
<i>Sociologie du droit.</i> — La contrainte juridique; le droit sans contrainte, la contrainte sans droit. Lundi, à 15 et à 16 heures.	2 h. 49.
<i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Rousseau et Kant. Mercredi, à 18 heures.	1 h. 49.
M. Paul Guggenheim , Dr en droit. <i>Problèmes de droit financier international.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. 49.
* <i>Droit administratif allemand.</i> Mardi et vendredi, à 14 heures. Jeudi, à 14 et à 15 heures.	4 h. 49. 17.
M. Ludwig Hamburger , Dr en droit. * <i>Droit du travail allemand.</i> Mardi, mercredi, et jeudi, à 14 heures.	3 h. 46.
* <i>Droit commercial allemand.</i> Mardi, à 17 et 18 heures, et jeudi, à 17 et à 18 heures.	4 h. 48.
M. Alphonse Heyking , Dr en droit et phil., ancien consul général. <i>Problèmes de droit international.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. 49.
M. Michel Potulicki , Dr en droit. <i>Le régime légal de la presse en France, en Allemagne et en Angleterre.</i> Samedi, à 15 heures.	1 h. 49.
M. Léon Rabinowicz , Dr en droit. <i>Les sanctions en droit pénal moderne.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. Maurice Roulet , Dr en droit. <i>Les assurances sociales en Suisse.</i> Lundi et mardi, à 16 heures.	2 h. 17.

* Cours donné en allemand.

M. Jude Suss , Dr en droit. <i>Exercices de terminologie et de traductions juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.	
Cours inférieur. Lundi, à 15 et à 16 heures.		50.
Cours supérieur. Vendredi, à 15 et à 16 heures.	2 h.	50.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

SALLE DE TRAVAIL

La *Salle du Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49	Rappard	46
	Logoz	48					Rappard	46	Logoz	48	Carry	48
	Kaden	17	Pittard	48	Pittard	48	Carry	48	Kaden	17	de Claparède	44
9 à 10	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49
	Logoz	48					Pittard	48	Logoz	48	Logoz	48
	de Claparède	17	Borel	48	Borel	48	de Claparède	17	de Claparède	44	de Claparède	17
10 à 11	Borel	Aula	Borel	Aula	Borel	50	Werner	49	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Werner	48	Werner	48	Kaden	48	Naville	I.M.L.	Kaden	48	Arminjon	48
					de Claparède	44	Kaden	48	de Claparède	44	Meumann	17
11 à 12	Kaden	49	Kaden	49			Werner	49	Werner	49	Werner	49
	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Logoz	48
	Meumann	17	Meumann	17	Meumann	17			Meumann	17	Meumann	17
14 à 15	Borel	50					Arminjon	48	Richard	48		
	Carry	48	Hamburger	46	Hamburger	46	Hamburger	46	Guggenheim	49		
	Caleb	17	Guggenheim	49	Guggenheim	49	Guggenheim	17	Caleb	17		
	Grodensky	49										
15 à 16	Suss	50	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Richard	48	Milhaud	30
	Grodensky	49					Guggenheim	17	Suss	50	Potulicki	49
16 à 17	Suss	50	Kaden	49	Kaden	49	Borgeaud	50			Milhaud	48
	Meumann	48	Roullet	17			Kaden	49	Suss	50		
	Grodensky	49										
	Roullet	17										
17 à 18			Heyking	49	Rappard	30						
	Meumann	48	Hamburger	48	Hamburger	48	Borgeaud	50				
	Bandouin	50				Grodensky	49	Baudouin	50			
18 à 19	Milhaud	48	Grodensky	49	Grodensky	49	Milhaud	30	Milhaud	30		
			Hamburger	48	Hamburger	48						

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Maurice ROCH, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

Anatomie topographique des membres et du bassin. 6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi,
de 7 à 9 heures.

Aula Ec. Méd.¹

Ostéologie. — Etude du squelette par le modelage. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures.

Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un *répétitoire gratuit* concernant des questions d'anatomie et d'organogénie.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours.

Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.

Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.

Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie).

2 h.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Stomatologie normale.

2 h.

Jeudi, de 8 à 10 heures.

Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 h. ; le mardi, de 14 à 16 heures.

Exercices de technique microscopique.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Eventuellement il sera organisé un *répétitoire facultatif* sur des questions d'embryologie et d'histogénie.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr Frédéric Battelli , prof. ord.	
<i>Fonctions de relation.</i>	6 h.
Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
M. le Dr Max Askanazy , prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale.</i>	4 h.
Lundi, jeudi, vendredi, à 8 h.; vendredi, à 16 h.	Inst. path. ¹
<i>Cours sur les tumeurs.</i>	4 h.
Samedi, à 9 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures.	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours.	Inst. path.
M. le Dr Maurice Roch , prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. ¹ / ₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30.	Hôp. cant. ²
<i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).	6 h.
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Ernest Kummer , prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 ¹ / ₂ h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi.	Hôp. cant.
<i>Travaux pratiques</i> (avec le concours du chef de clinique). — Anesthésie, antiseptie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie.	
[S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
<i>Travaux de laboratoire.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
<i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
M. le Dr Oscar Beuttner , prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures.	Clin. obst. et gyn. ³

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

³ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	
Samedi, de 7 à 9 heures.	Clin. obst. et gyn. ¹
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Roentgen et curiethérapie en gynécologie</i> (cours gratuit).	1 h.
Samedi, à 9 heures.	Clin. obst.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
M. le Dr Pierre Gautier , prof. extr.	
<i>Clinique infantile</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	Clin. infant. ²
M. le Dr David Gourfein , prof. ord.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie.</i>	
Segment postérieur: pathologie du corps vitré, de la rétine, de la choroïde et du nerf optique.	
Chirurgie oculaire. Rapports de la pathologie oculaire avec la pathologie du système nerveux.	4 h.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures.	Clin. ophtalm. ³
<i>Stage clinique et polyclinique</i> pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 16 h. 30 à 19 heures.	Clin. ophtalm.
M. le Dr Charles Ladame , prof. ord.	
<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile des Aliénés ⁴ .
M. le Dr Edouard Long , prof. extr.	
<i>Neuropathologie.</i> — Affections organiques du système nerveux.	2 h.
Jeudi, à 16 h., et samedi, à 9 heures.	Hôp. cant. (Clin. méd.)
M. le Dr Charles Du Bois , prof. extr.	
<i>Clinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Bernard Wiki , prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique</i> (Pharmacologie).	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	Ec. Méd.
<i>Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances</i> (Cours théorique).	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur].	Ec. Méd.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

³ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

⁴ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne

M. le Dr **X.**
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.
Clinique prophylactique et diagnostic médical. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique gynécologique et obstétricale.
Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois. Maternité.
Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité, s. 26.
 Pour les participants à ce cours (sutures de déchirures périnéales), jour et heure à fixer.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Cours d'opérations sur le cadavre. 6 h.
 Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures.
 Ec. Méd. Laborat. d'anatomie.

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Policlinique oto-rhino-laryngologique. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Pol. oto-laryng.⁴

M. le Dr **François Naville**, prof. extr.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.
 Institut de méd. légale.

Recherches spéciales. — Tous les jours.
 [S'adresser à l'Institut de médecine légale.]

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Médecine des assurances et chirurgie des accidents. 2 h.
 Mardi, de 16 à 18 heures. Policlinique.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

² Rue de l'École-de-Médecine.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Bactériologie
 Partie théorique. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.
 Partie pratique. 4 h.
 Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.
Hygiène [A lieu pendant le semestre d'hiver].
Laboratoire de bactériologie.
 Tous les jours (Distribution du matériel et Conférences, jeudi et samedi, de 17 à 19 h.) Inst. d'hyg. et de bactér.
Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Répétitoire des cours cliniques d'obstétrique et de gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Les fractures et leur traitement. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.
Cours théorique et pratique de clinique médicale élémentaire. 4 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Psychonévroses. 1 h.
 Jeudi, à 15 heures. Université, s. 44.

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Les maladies mentales. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.
Eléments de radiologie médicale.
 [A lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les maladies vénériennes. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Clin. derm.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
 Samedi, à 15 heures. Clin. ophtalm.¹

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de pathologie externe. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Clin. chirurg.

M. le Dr **Robert-E. Kummer**, privat-docent de chirurgie.
Urologie, avec exercices pratiques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir.

M. le Dr **Fritz-Georges Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.
Thérapeutique clinique. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Cours de pratique et de technique oto-rhino-laryngologique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Polyclin. oto-rhino-laryng.²

M. le Dr **Gustave-G. Moppert**.
Introduction à l'étude de la chirurgie. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Université, s. 44.

M. le Dr **Georges de Morsier**, privat-docent de psychiatrie.
Eléments de neuro-psychiatrie. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.
Etude du fonctionnement rénal à l'état normal et pathologique au moyen des examens de laboratoire. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

¹ Rue Alcide-Jentzer.

² Rue de l'École-de-Médecine.

M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de chirurgie. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Université, s. 44.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Semeiologie cardio-vasculaire. 1 h.
 Jeudi, à 11 heures. Clin. méd.

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
Histoire de la psychiatrie aux XVIII^e et XIX^e siècles. 1 h.
 Jeudi, à 14 heures. Université, s. 44.

M. le Dr **Gustave Turrettini**.
Conférence de pathologie interne (pour les étudiants de dernière année). 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Clin. méd.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Augustin Collomb**.
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique.

M. le Dr **René Kœnig**.
Conférence de gynécologie. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.)

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
Chirurgie infantile. 1 h.
 Mardi, à 10 h. 30. Hôp. Gourgas¹.

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie spéciale. — Les aliénés criminels. Les demi-fous et la responsabilité atténuée. Le crime passionnel. Le crime politique. La peine de mort. La prophylaxie du crime. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Univ., s. 44.

¹ Rue Gourgas, 15.

M. le Dr Charles Perrier. <i>Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. Hôp. cant.
M. le Dr Théodore Reh. <i>Bactériologie clinique.</i> <i>Hygiène sociale.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. 1 h.
M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Règlement de l'Université, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émoulement de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoulements fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I. H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
P.O. = Polycl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. oph. = Clinique ophtalmolog.
Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	J.A. Weber Beuttner	Aula E.M. Cl. obst.
8 à 9	J. A. Weber Askanazy Du Bois	E.M. I.P. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	Bujard Askanazy	E.M. I.P.	J. A. Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.	J. A. Weber Beuttner	Aula E.M. Cl. obst.
9 à 10							Bujard	E.M.			Askanazy Beuttner Long	I.P. Cl. obst. H.C.
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11											Wiki Veyrassat	E.M. Pol.
10 1/2 - 12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.			Battelli	E.M.	Battelli Wiki Veyrassat	E.M. E.M. Pol.
			Martin-Du Pan	H.C.gas			Saloz	Cl. Méd.				

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	J. A. Weber Askanazy	E.M. I.P.	Naville	I.M.L.	Ladame	A.A.	Askanazy de Saussure	I.P. U. 44	Naville	I.M.L.	Askanazy	I.P.
15 à 16	J. A. Weber Askanazy	E.M. I.P.	de Seigneux Forel	Mat. U. 17	Ladame Cornioley	A.A. H.C.	Askanazy Flournoy	I.P. U. 44	de Seigneux	Mat.	Askanazy Gourfein-Welt	I.P. Cl. oph.
16 à 17	Wiki Betchov	E.M. H.C.	Battelli Wiki Julliard de Morsier	E.M. E.M. Pol. Pol.	Turrettini	H.C.	Cristiani Long Collomb	I.H. H.C. Cl.	Askanazy	I.P.	Cristiani Golay	I.H. H.C.
17 à 18	Gourfein Veyrassat Pugnat Mitkovitch	Cl. oph. E.M. P.O. U. 44	Battelli Roch Gautier Veyrassat Julliard Regard	E.M. H.C. Cl. inf. E.M. Pol. U. 44	Gourfein Veyrassat Pugnat Jentzer Moppert	Cl. oph. E.M. P.O. Cl. chir. U. 44	Cristiani Collomb	I.H. Cl.	Beuttner Gautier Perrier Loup	Cl. obst. Cl. inf. Cl. méd. H.C.	Cristiani	I.H.
18 à 19	Gourfein Veyrassat Pugnat	Cl. oph. E.M. P.O.	Roch X. Veyrassat	H.C. Pol. E.M.	Gourfein Veyrassat Pugnat Aubert	Cl. oph. E.M. P.O. Mat.	Cristiani X.	I.H. H.C.	X. Chatillon	Pol. Mat.	Cristiani Audeoud	I.H. Pol.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr HECTOR CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,
de 8 à 10 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. Extractions. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 7 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 4 h.

Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr. à l'Université.

Stomatologie normale. 2 h.

Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.

Chirurgie générale et appliquée à l'art dentaire. 1 h.

Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

Pharmacologie. 2 h.

Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.

Stomatologie clinique. 1 h.

Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, le jeudi et le samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, le
mercredi et le vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes
que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine
(p. 50).

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11			Julliard			
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>La Réforme religieuse au XVI^e siècle.</i>	2 h.
Mardi, à 8 heures, et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Exégèse de l'épître aux Galates.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Théologie johannique.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	28.
<i>Etude pratique du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Précis d'introduction au Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Eléments du grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mercredi, à 11 h., et vendredi, à 14 heures.	29.
<i>Introduction aux études de théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
M. Ernest RoCHAT , prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine.</i> — La théologie protestante en Allemagne; son influence sur l'Eglise	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Morale sociale.</i> — Les questions relatives au mariage et à la famille.	2 h.
Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.

	Salle
<i>Exercices d'homilétique et diction.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
<i>Eléments d'homilétique (1^{re} année).</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.
M. Auguste Lemaitre, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — II. La doctrine chrétienne de Dieu.</i>	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Histoire des doctrines. — La pensée religieuse de Luther.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	28.
<i>Patristique latine. — Lecture de textes.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	29.
M. Auguste Gampert, prof. ord.	
<i>Histoire du judaïsme du V^e au I^{er} siècle avant J. C.</i>	2 h.
Samedi, à 10 et à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — L'Ecclésiaste.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Grammaire hébraïque (2^{de} partie).</i>	3 h.
Lundi, à 10 h.; mercredi, à 9 h., et vendredi, à 8 h.	29.
<i>Etude générale de l'Ancien Testament (1^{re} année).</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
M. Georges Berguer, prof. extr.	
<i>Psychologie des foules religieuses. — Les réveils religieux.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
<i>Histoire des religions. — Les religions des Mystères.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Charles WERNER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, 22 février 1929.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique:

Albert MALCHE.

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1929 à 1932.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*
Le prix sera décerné en juin 1929.

1000 fr. — Sujet : *La philosophie d'African Spir.*

Le prix sera décerné en juin 1930.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Une étude d'histoire ou de biographie genevoise bâtie sur des recherches d'archives.*

Le prix sera décerné en juin 1929.

1000 fr. — Sujet : *L'histoire de Genève de Pierre Perrin (1632).*

Le prix sera décerné en juin 1930.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1932.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1929 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix D^r Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

D^r l'obligation scolaire dans les pays européens.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.
- b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

L'Université décernera, s'il y a lieu, en juin 1930, une ou plusieurs bourses d'études, au montant total de *mille francs*.

Les candidats devront envoyer leur inscription au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1930, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1930, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixe la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1930, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une

question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1930, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus.

— Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoi-

res d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay,

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1930, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1930. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et des romans).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *mille francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etude de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de causalité dans les obligations civiles.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1929 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Perturbations du système nerveux végétatif dans les affections de l'axe cérébro-spinal.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1929, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La recherche du métabolisme basal en pathologie et en thérapeutique chirurgicales.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1930 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Recherches expérimentales sur l'étiologie et la pathogénie de la cirrhose hépatique.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1930, au Doyen de la Faculté de Médecine.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1929, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1930, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1930. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1929, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La catholicisation du christianisme primitif dans les trois premiers siècles.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1929, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1930, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le conflit entre Luther et Zwingli au sujet de la Sainte-Cène
(colloque de Marbourg, 1529).

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1930, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1° les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2° les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3° les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils devront être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1930.

Au nom de l'Université :

Charles WERNER, Recteur.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCHE (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.

28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
31. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
32. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
33. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
34. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
35. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
36. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
37. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne

sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le *Doyen de la Faculté* et par le *Recteur*.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'École supérieure de Commerce de Genève ou de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à **6 fr. pour les étudiants** et à **10 fr. pour les auditeurs**.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.
- 3^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.
- 4^o Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales.
- 5^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE POUR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2^e janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. le professeur Paul-E. Martin.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
Bard, Louis, rue Michel-Ange, 36, Paris, XVI^e.
Battelli, Frédéric, boulevard des Trauchées, 14.
Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
Beutner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, chemin de Florissant, 47.
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
Chaix, Emile, chemin des Collages, 28 bis.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschet, 4.
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
Chodat, Fernand, rue de Beaumont, 5.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Eternod, Auguste, Bastide du Fournel, Juan-les-Pins, A.-M., France.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
Gampert, Auguste, rue Töpffer, 11 bis.
Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.
Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Lemaître, Auguste, route des Acacias, 24.
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.

- MM. Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
 Maicue, Albert, avenue des Vollandes, 2.
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin, Victor, route de Florissant, 12.
 Mayor, Albert, rue Adhemar-Fabri, 6.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Murel, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 14, Champel
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Piaget, Jean, Institut J. J. Rousseau, rue des Maraîchers, 44.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Pognat, Amédée, rue Tœpffer, 21.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Richard, Albert, Corrairie, 24.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
 Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.
 Töndury, Hans, Einsingerstrasse, 42, Berne.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Privat, Edmond, La Gravière, Anières.
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, avenue Gaspard-Vallette, 5.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfeffli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17
 Baudouin, Louis, rue de Lyon, 43 bis.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 42.
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
 Boissonnas, Charles-G., Sierne.
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
 Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Chatillon, Fernand, boulevard Helvétique, 15.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Cornioley, Charles, rue Pierre-Fatio, 14.
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.
 Cramer, Alec, rue de la Corrairie, 18
 Guendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Dérobert, Eugène, avenue de Warens, 4.
 Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Acacias.
 Flournoy, Henri, rue de Mounetier, 6.
 Foral, Oscar-Louis, La Falaise, Nyon.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Gilbert, René, rue de Hollande, 16.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 127.
 Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.
 Hamburger, Ludwig, chemin Krieg, 5 bis.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.
 Heyking, Alphonse, chemin de Contamines, 11.
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.
 Jayet, Adrien, chemin des Mesmes, 6, Varembe.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Keller, Georges-Siegmund, ch. de Miremont, 35.
 Kœnig, René, rue de Beaumont, 3.
 Kummer, R.-H., rue du Rhône, 19.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 M^{lle} Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.
 MM. Loup, Georges, boulevard des Philosophes, 14.
 Lugin, Jean-Philippe, rue Ferdinand-Hodler, 9.
 Luyet, Basile, Florimont, Petit-Lancy.
 Mantchik, Herz, Corrairie, 20.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Moppert, Gustave-G., rue de Candolle, 16.
 de Morsier, Georges, asile de Bel-Air, Chêne.
 Naville, André, boulevard de la Tour, 6.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
 Pazziani, Auguste, avenue du Mail, 20.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
 Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
 Potnicki, Michel, hôtel Bellevue, quai du Mont-Blanc.
 Rabinowicz, Léon, avenue de Champel, 35.
 Regard, Georges-Louis, rond-point de Plainpalais, 5.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.

- MM. Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.
Rogel, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
M^{lle} Rogovine, Eugénie, rue Verte, 5.
MM. Rouillet, Maurice, boulevard Helvétique, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
Salvadori, Guglielmo, Begnins.
de Saussure, Raymond, Tertasse, 2.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
M^{lle} Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.
MM. Suss, Jude, rue du Conseil-Général, 11.
Terrier, Claudius-Pierre, Grand-Lancy, 98.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.
Velleman, Autoine, chemin Dumas, 17, Champel
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 21.
Wassmer, Eugène, rue Alcide-Jentzer, 2.
M^{lle} Welt, Ida, route de Malagnou, 7.
MM. Yersin, Henri, chemin Dumas, 6.
Zaytzeff, Nicolas, rue Carteret, 12.
Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.
Zender, Justin, Pinchat s/Carouge.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 80.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Clément, Emile, Université. | M. Coruamusa, Alphonse, Clinique infantile. |
| M. Franconal, Abel, Ecole de Chimie. | M. Sommer, Robert, Policlinique. |
| M ^{me} Becchio Julie, Ecole de Médecine. | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène. |
| M ^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| | M. Vallier, John, Observatoire. |
-